

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
LE 19 OCTOBRE 2022**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022 à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

**Sont présents :**

|                                  |                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| M. Gilles BÉDARD                 | Maire de Sainte-Eulalie             |
| M. Stéphane BIRON                | Représentant de Ville de Nicolet    |
| M. Marco BOUCHER                 | Maire de Paroisse de Saint-Célestin |
| M. Réal DESCHÊNES                | Maire de Saint-Wenceslas            |
| M. André DESCÔTEAUX              | Maire de Pierreville                |
| M. Guy DUPUIS                    | Maire de Sainte-Perpétue            |
| M <sup>me</sup> Christine GAUDET | Mairesse d'Aston-Jonction           |
| M <sup>me</sup> Denise GENDRON   | Mairesse de Sainte-Monique          |
| M. Sylvain LAROCHE               | Maire de Grand-Saint-Esprit         |
| M. Mario LEFEBVRE                | Maire de Saint-Elphège              |
| M. Mathieu LEMIRE                | Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval  |
| M. Raymond NOËL                  | Maire du Village de Saint-Célestin  |
| M. Pascal THÉROUX                | Maire de Saint-François-du-Lac      |
| M. Alain VOULIGNY                | Maire de La Visitation-de-Yamaska   |

Formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M. Martin Croteau, directeur des services techniques, est également présent.

M<sup>me</sup> Geneviève Mailhot, directrice des finances, est également présente.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. AFFAIRES CORPORATIVES**

- 1.1 Ouverture de la session;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 20 septembre 2022;
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 5 octobre 2022;
- 1.5 Documents reproduits;

### **2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE (FDST) | FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2**

- 2.1 Acceptation du 75<sup>e</sup> projet : Revitalisation de la municipalité (phase 1), de la municipalité de Saint-Wenceslas;

### **3. AFFAIRES COURANTES**

- 3.1 Élections 2022 – Motion de félicitations à monsieur Donald Martel et aux candidats;
- 3.2 Fourniture de services professionnels en ingénierie : Vision et stratégie d'aménagement du territoire - Évaluation des infrastructures d'eau existantes et projections de mise à niveau ;
- 3.3 Adoption du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- 3.4 Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 4 du FRR – conseiller(ère) en carboneutralité et en résilience climatique ;
- 3.5 Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 4 du FRR – conseiller(ère) en mobilité durable ;
- 3.6 Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 4 du FRR – Technicien(ne) en informatique (Niveau 1 et 2) ;

- 3.7 Autorisation de signature d'un avenant à l'entente avec la corporation de développement durable dans le cadre du projet d'économie circulaire Centre-du-Québec ;
- 3.8 Nomination d'une représentante du service de développement économique au conseil d'administration de Microentreprendre Centre-du-Québec ;
- 3.9 Entérinement des décisions du comité de sélection du fonds culturel 2021-2023 de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- 3.10 Nomination d'un représentant issu du milieu socio-économique au comité aviseur Accès Entreprises Québec 2022-2023 ;
- 3.11 Nomination d'un représentant issu du milieu socio-économique au comité d'investissement commun de la MRC ;
- 3.12 Offre de service en droit municipal ;
- 3.13 Proposition du calendrier 2023 des séances du Conseil des maires et du Comité administratif de la MRC ;
- 3.14 Démarche d'appel d'offres pour l'acquisition des équipements du réseau de vélos en libre-service ;
- 3.15 Procès-verbal de correction ;

#### **4. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

- 4.1 Revue de presse ;
- 4.2 Rapports des présidents de comités :
  - 4.2.1 Comités internes :
    - 4.2.1.1 Comité d'investissement ;
    - 4.2.1.2 Comité de sécurité publique ;
    - 4.2.1.3 Comité de sécurité incendie ;
    - 4.2.1.4 Comité culturel ;
  - 4.2.2 Comités externes :
    - 4.2.2.1 Via 90,5 ;
- 4.3 Dépôt du bilan des activités 2022 des cadets de la Sureté du Québec ;

#### **5. AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 5.1. Suivi du budget 2022 au 30 septembre 2022 ;
- 5.2. Dépôt d'une demande d'aide financière au développement du transport collectif pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- 5.3. Dépôt d'une demande d'aide financière pour la réalisation du plan de mobilisation citoyenne pour le développement touristique parc écotouristique ;

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)**

#### **7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

- 7.1 Aménagement-forêt :
  - 7.1.1 Avis de conformité au règlement 2022-07 – Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin ;
  - 7.1.2 Avis de conformité au règlement 258-22 – Municipalité de Saint-Wenceslas ;
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières ;

#### **8. DEMANDES D'APPUI**

- 8.1 Demande d'appui pour le projet de conservation légale de la propriété du cercle de la forêt d'Hermann ;

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

- 9.1. Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec ;

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

### **1.2**

2022-10-258

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** le retrait du point 5.2 Dépôt d'une demande d'aide financière au développement du transport collectif pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** le retrait du point 5.3 Dépôt d'une demande d'aide financière pour la réalisation du plan de mobilisation citoyenne pour le développement touristique parc écotouristique ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour avec le retrait des points 5.3 et 5.4.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.3**

2022-10-259

#### **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 20 SEPTEMBRE 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 20 septembre 2022 a été transmis aux membres du Conseil.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 20 septembre 2022 ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.4**

#### **DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 OCTOBRE 2022**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 5 octobre 2022 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval, ce 19 octobre 2022.

### **1.5**

#### **DOCUMENTS REPRODUITS**

Les documents reproduits sont présentés selon les dossiers figurant à l'ordre du jour.

### **2.0**

**PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE (FDST) – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2**

**2022-10-260      2.1  
ACCEPTATION DU 75<sup>e</sup> PROJET : REVITALISATION DE LA MUNICIPALITÉ (PHASE 1)**

**CONSIDÉRANT** le montant de 20 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2022 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire (FDST/FRR volet 2) pour la municipalité de Saint-Wenceslas ;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la Municipalité de Saint-Wenceslas d'un montant de 20 000 \$ pour le projet « Revitalisation de la municipalité (phase 1) » (50 % du coût total du projet s'élevant à 40 391,53 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la Municipalité de Saint-Wenceslas lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022 (résolution # 2022-139) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce Fonds ;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 0 \$ pour la Municipalité de Saint-Wenceslas ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston Et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Revitalisation de la municipalité (phase 1) » appuyé par la Municipalité de Saint-Wenceslas pour un montant maximum de 20 000 \$, de verser cette subvention en deux tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3.0  
AFFAIRES COURANTES**

**2022-10-261      3.1  
ÉLECTIONS 2022 – MOTION DE FÉLICITATIONS À M. DONALD MARTEL ET AUX CANDIDATS**

**CONSIDÉRANT** que les élections provinciales se sont conclues le 3 octobre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que la vitalité démocratique d'un comté repose notamment sur l'engagement des candidat(e)s et la qualité de leurs échanges ;

**CONSIDÉRANT** le dévouement et les sacrifices personnels qu'impliquent une candidature à une élection ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures des différents partis dans le comté de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adresser ses plus sincères félicitations à M. Donald Martel, de la Coalition Avenir Québec, pour sa réélection à titre de député de Nicolet-Bécancour.

Il est également résolu que ce Conseil adresse ses félicitations et remerciements à :

- M. Mario Lyonnais, candidat du Parti conservateur du Québec ;
- M. Philippe Dumas, candidat du Parti Québécois ;
- M. Jacques Thériault Watso, candidat de Québec Solidaire ;
- Mme Marie-Josée Jacques, candidate du Parti libéral du Québec ;

pour leur engagement et la qualité de la campagne menée dans le comté de Nicolet-Bécancour lors des élections provinciales 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2**

**2022-10-262**

**FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE : VISION ET STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU EXISTANTES ET PROJECTIONS DE MISE À NIVEAU**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a procédé à une demande de prix concernant la préparation d'un dossier en ingénierie pour l'évaluation des infrastructures d'eau existantes (approvisionnement, eau potable et eaux usées) ainsi que l'estimation de niveau classe « D » pour la mise à niveau d'infrastructures ou l'ajout d'installations, lorsque requis ;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des propositions, le 13 septembre dernier, deux (2) des trois (3) entreprises invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite soit : GéniciCité inc. et Stantec Experts-conseils. La firme Pluritec n'a quant à elle pas déposé de proposition ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune erreur de calcul n'a été décelée et la compréhension du mandat est selon les attentes ;

**CONSIDÉRANT** que le Soumissionnaire ayant le plus bas prix conforme, avec un montant de 88 530,75 \$ taxes incluses est la firme GéniciCité inc. ;

**CONSIDÉRANT** que les montants dépassent toutefois le budget prévu ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas  
Et unanimement résolu que ce Conseil refuse les deux propositions reçues.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3.3**

**2022-10-263**

**ADOPTION DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a entrepris une démarche en 2020 pour caractériser les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle corporative (municipalité) et de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'est fixé un objectif de réduction des GES de 30% à l'échelle corporative pour 2035 et de 46% à l'échelle de la collectivité pour 2040 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'action a été produit pour atteindre ces cibles  
a été produit pour les deux échelles ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit  
et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin  
et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le Plan de réduction des  
émissions de gaz à effet de serre tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-10-264** **3.4**  
**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FRR –**  
**CONSEILLER(ERE) EN CARBONEUTRALITÉ ET EN RÉSILIENCE**  
**CLIMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska s'est dotée d'un Plan de  
réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que  
d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques des  
infrastructures municipales ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et les municipalités de son territoire auront  
besoin d'un soutien technique pour mettre en œuvre ces  
plans ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du  
*Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 –  
Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions  
et ruralité ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite présenter une demande pour  
l'embauche d'un(e) conseiller(ère) en carboneutralité et en  
résilience climatique dans le cadre du volet 4 – Soutien à  
la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Il est proposé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin  
et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue  
et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et  
qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à  
participer au projet d'embauche d'un(e) conseiller(ère) en carboneutralité  
et en résilience climatique et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien  
à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier,  
M. Michel côté, à signer tout document relatif à cette demande d'aide  
financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-10-265** **3.5**  
**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FRR –**  
**CONSEILLER(ERE) EN MOBILITÉ DURABLE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska s'est dotée de Plan  
d'implantation des services en mobilité durable pour son  
territoire ;

- CONSIDÉRANT** que la MRC et les municipalités de son territoire auront besoin d'un soutien technique pour mettre en œuvre ce plan et offrir davantage de services en mobilité durable ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite présenter une demande pour l'embauche d'un(e) conseiller(ère) en mobilité durable dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet d'embauche d'un(e) conseiller(ère) en mobilité durable et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Michel côté, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-10-266**      **3.6**  
**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FRR –**  
**TECHNICIEN(NE) EN INFORMATIQUE (NIVEAUX 1 ET 2)**

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska offre des services de soutien informatique à 9 municipalités de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Perpétue souhaite s'ajouter à cette entente ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite présenter une demande pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en informatique (niveaux 1 et 2) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet d'embauche d'un(e) technicien(ne) en informatique (niveaux 1 et 2) et à assumer une partie des coûts ;

- Le conseil accepte d’agir à titre d’organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Michel côté, à signer tout document relatif à cette demande d’aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-10-267 3.7**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À L'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CENTRE-DU-QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT** que les MRC d’Arthabaska, de l’Érable, de Bécancour et de Nicolet-Yamaska ont présenté une demande dans le cadre d’un appel de propositions pour des projets en économie circulaire de Recyc-Québec qui a été acceptée ;
- CONSIDÉRANT** que c’est la Corporation de développement durable (CDD), organisme régional dont la mission est de sensibiliser, mobiliser et outiller les organisations régionales afin de faciliter la prise en charge concertée d’enjeux de développement durable, qui avait déposé la demande au nom des quatre (4) territoires ;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2021-04-106 adoptée en avril 2021 pour mandater la CDD à assurer l’embauche et la coordination de la ressource qui sera affectée aux MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska pour relancer le projet d’économie circulaire sur nos territoires, et ce, jusqu’au 31 août 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que la contribution financière de Recyc-Québec au projet d’économie circulaire Centre-du-Québec se terminera au 31 août 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que l’ensemble des partenaires souhaitent maintenir cette collaboration pour l’ensemble de l’année 2023 et que cette prolongation permettrait de planifier la pérennité du projet Économie circulaire Centre-du-Québec et ses actions dans la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** que pour les territoires de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la MRC de Bécancour, les partenaires sont la MRC de Bécancour, la SADC de Nicolet-Bécancour et la MRC de Nicolet-Yamaska et que les partenaires ont convenu de bonifier leur contribution au projet à parts égales ;
- CONSIDÉRANT** qu’à ce titre, la CDD a présenté et soumis à la MRC un avenant à l’entente afin de poursuivre le projet jusqu’au 31 décembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC avait déjà prévu 7 600 \$ pour la mise en œuvre de ce projet jusqu’au 31 août 2023 et que le présent avenant demande une bonification de 12 500 \$ afin de poursuivre le projet jusqu’au 31 décembre 2023 ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d’Aston et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas



et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser M. Michel Côté, directeur général de la MRC, à signer l'addenda et tous les documents pertinents à la poursuite de ce projet ;

Il est également résolu d'affecter un montant supplémentaire de 12 500 \$ pour l'année 2023 provenant du poste budgétaire « Économie circulaire pour la contribution du milieu » pour prolonger la réalisation de ce projet jusqu'au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-10-268

**3.8**  
**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MICROENTREPRENDRE CENTRE-DU-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite maintenir sa participation au sein de MicroEntreprendre Centre-du-Québec (MECDQ), organisation qui a pour mission de promouvoir le microcrédit et accompagner les entrepreneurs n'ayant pas accès aux sources conventionnelles de financement ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de MECDQ se compose de neuf (9) administrateurs, dont cinq (5) postes réservés aux cinq (5) MRC de la région desservie, lesquels doivent désigner un(e) représentant(e) au sein de leur équipe de développement économique (ou leur mandataire) ;

**CONSIDÉRANT** que le siège occupé par la MRC est actuellement vacant et que Mme Julie Provencher, analyste financière possède des compétences en analyse financière et en gestion des fonds ;

Il est proposé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité que Mme Julie Provencher, analyste financière, soit désignée pour représenter la MRC de Nicolet-Yamaska et siéger au conseil d'administration de MicroEntreprendre Centre-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-10-269

**3.9**  
**ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION DU FONDS CULTUREL 2021-2023 DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

**CONSIDÉRANT** que la somme totale prévue pour la troisième date de tombée du Fonds culturel de Nicolet-Yamaska 2021-2023 est de 10 375 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que la somme totale prévue pour le projet de territoire couvrant les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska est de 10 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la réception de trois (3) projets éligibles dans le cadre du fonds régulier pour un total de demande d'aide de 5 435 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'un (1) projet éligible pour le projet de territoire pour un total de demande d'aide de 10 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la présentation des dossiers faite au Comité de sélection du 5 octobre 2022, et la recommandation favorable de celui-ci ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du comité de sélection du Fonds de soutien aux projets culturels et octroie :

- 2 000 \$ aux Centre des arts de Nicolet pour le projet *Série de 4 événements alliant prestation musicale et théâtre* dont le coût total de projet est de 3 000 \$ ;
- 1 435 \$ à la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le projet *Dans nos vieilles maisons vient danser comme dans le temps* dont le coût total de projet est de 2 060\$ ;
- 2 000 \$ à l'Orchestre à vents du Centre-du-Québec pour le projet *Souper-concert 10e anniversaire* dont le coût total de projet est de 22 094 \$ ;
- 10 000 \$ à Télécoeur pour le projet couvrant les deux territoires de MRC *Au cœur de la culture* dont le coût total de projet est de 14 400 \$.

Il est également unanimement résolu que ce Conseil autorise les versements aux projets suivant les termes inscrits aux lettres d'engagement de chacun des promoteurs énumérés ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

|             |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| 2022-10-270 | <b>3.10</b>                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |
|             | <b><u>NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ISSU DU MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE AU COMITÉ AVISEUR ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC 2022-2023</u></b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b>                                                                                                              | l'entente signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme Accès entreprise Québec permettant de recevoir une contribution financière pour l'embauche de ressources additionnelles au sein du service de développement économique de la MRC pour accompagner les entreprises ;                                                 |  |  |  |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b>                                                                                                              | que dans le cadre de cette entente, un Comité aviseur doit est formé et composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer les pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de la MRC ;                                                                                                                   |  |  |  |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b>                                                                                                              | que le comité doit être composé d'au moins cinq (5) personnes dont une (1) de la MRC, un (1) représentant de la Ville, deux (2) personnes en provenance d'entreprises privées, un (1) représentant d'organisation économique. Le député élu à l'Assemblée nationale ou son représentant pourra également assister aux rencontres du comité à titre d'observateur ; |  |  |  |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b>                                                                                                              | que le Comité d'investissement commun de la MRC de Nicolet-Yamaska est mandaté pour agit à titre du comité aviseur de l'entente Accès entreprise Québec ;                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b>                                                                                                              | la nomination de monsieur Pierre-Alexandre Tremblay, MBA, CPA à participer au CIC à titre de représentant du milieu socio-économique et que sa candidature a été recommandée par le CIC du 29 septembre 2022 ;                                                                                                                                                     |  |  |  |

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de nommer monsieur Pierre-Alexandre Tremblay pour siéger au Comité aviseur de l'entente Accès entreprise Québec 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|             |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2022-10-271 | 3.11               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|             | <b>NOMINATION</b>  | <b>D'UN REPRÉSENTANT ISSU DU MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN DE LA MRC</b>                                                                                                                                                                                                                                                         |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | que la MRC de Nicolet-Yamaska assume la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) depuis le 21 avril 2015 en conformité avec les dispositions de <i>l'Entente de gestion initiale du prêt FLI</i> et ses avenants ;                                                                                                                                      |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | le maintien du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDET) suite à l'Accord de partenariat 2020-2024 signé le 31 mars 2020 entre les municipalités et le gouvernement du Québec relativement au Fonds régions et ruralité (FRR) ;                                                                               |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | l'acceptation de la <i>Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement</i> émise par Fonds locaux de solidarité FTQ émise le 8 avril 2019 en lien avec le financement du Fonds local de solidarité (FLS) pour la MRC de Nicolet-Yamaska et la refonte de la composition du Comité d'investissement commun en résultant ;                  |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | que le comité d'investissement commun assure également la gestion, l'analyse et rend les décisions concernant les projets soumis au Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY) ;                                                                                                                                                         |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | que le comité d'investissement commun de la MRC est mandaté pour l'analyse et l'approbation des demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds local de solidarité (FLS), du Fonds d'investissement agroalimentaire de Nicolet-Yamaska (FIANY) et du Fonds de développement des entreprises du territoire (FDET) ; |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | que la composition du comité d'investissement commun est de neuf (9) membres, soit trois (3) élus dont un (1) membre du comité administratif, quatre (4) représentants issus du milieu socioéconomique de la MRC, un (1) représentant désigné par le Fonds locaux de solidarité FTQ ainsi qu'un (1) représentant désigné par les Caisses Desjardins ;        |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | que le mandat des membres du comité d'investissement commun est de deux (2) ans, renouvelable à son terme, et qu'il se termine au moment de la nomination d'un successeur, à moins de dispositions contraires ;                                                                                                                                              |
|             | <b>CONSIDÉRANT</b> | qu'un poste est actuellement vacant et l'intérêt de monsieur Pierre-Alexandre Tremblay, MBA, CPA à participer au CIC à titre de représentant du milieu socio-économique et que sa candidature a été recommandée par le CIC du 29 septembre 2022 ;                                                                                                            |

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de désigner comme membre du CIC et représentant du milieu socioéconomique M. Pierre-Alexandre Tremblay pour l'analyse et l'approbation des demandes d'aide financière qui seront soumises dans le cadre du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDET), du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds local de solidarité (FLS) et du Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY) ;

Il est de plus résolu de rémunérer les représentants désignés selon le règlement sur la rémunération des élus en vigueur à la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-10-272      3.12  
OFFRE DE SERVICE EN DROIT MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** les services juridiques requis par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services en droit municipal de la firme Lavery ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter l'offre de services étant identifié comme le forfait « Complet » en droit municipal de la firme Lavery, et ce, au coût de 1200\$ ; et

D'autoriser le directeur général, M. Michel Côté, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-10-273      3.13  
PROPOSITION DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL DES  
MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** le nombre de dossiers ;

**CONSIDÉRANT** l'utilité des comités de travail afin de faire avancer ces dossiers ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la suggestion de M. Michel-Côté, directeur général, de proposer un calendrier 2023 des séances du conseil des maires et du comité administratif de la MRC qui sera déposé à la séance du conseil de maires de novembre ; et

De réduire le nombre de séances régulières du conseil, et ce, dans les limites prévues par la loi à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, C. C-27.1) ; et

D'augmenter le nombre de séances de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-10-274 **3.14**  
**DÉMARCHE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DES**  
**ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite mettre en place un réseau de vélos en libre-service dès le printemps 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que pour offrir ce service, la MRC doit procéder à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de stations d'ancrage adaptées aux vélos à assistance électrique de 5 places, d'un système d'exploitation du service et du matériel nécessaire à l'installation et à la mise en marche du service ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC possède un budget de 170 000 \$ pour réaliser ces acquisitions ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC procède à un appel d'offres, sous le modèle approprié, afin de procéder à ces acquisitions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-10-275 **3.15**  
**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

**CONSIDÉRANT** que des erreurs apparaissent de façon évidente et à la simple lecture du procès-verbal du comité administratif du 7 septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise ;

**CONSIDÉRANT** que la numérotation est manquante ou erronée, qu'il manque la mention d'un poste budgétaire ainsi que l'heure de levée de l'assemblée et que certains montants sont manquants, il est inscrit :

**RÉSOLUTION 2022-08-192**  
Adoption de l'ordre du jour

**LISTE DES DÉPÔTS DU MOIS D'AOÛT 2022**

Le directeur général commente la liste des dépôts du mois de juillet 2022 au montant de **XXX XXX, XX \$**.

**RÉSOLUTION 2022-08-193**  
Adoption de la liste des comptes autorisés au 1<sup>er</sup> septembre 2022

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier de la MRC de Nicolet-Yamaska certifie la disponibilité des fonds pour l'autorisation de ces comptes d'un montant total de xxx xxx, xx \$

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval

Et unanimement résolu par ce Comité d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'août 2022 au montant total de xxx xxx, xx \$, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

**RÉSOLUTION 2022-09-XXX**

Statut de l'administrateur réseau – M Jean-François Doucet

**RÉSOLUTION 2022-09-XXX**

Renouvellement de l'abonnement à l'application Web Metaprisme

**CONSIDÉRANT** l'utilité de l'application web Métaprisme pour les gestionnaires de camps de jour dans

**CONSIDÉRANT** que la soumission relative au coût d'abonnement à l'application pour les années subséquentes à 'acquisition pour une MRC 10 000 à 24 999\$ individus est de 440\$ + taxes par année

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Michel Côté, à renouveler l'abonnement de la MRC à l'application web MétaPrisme pour les municipalités opérant des camps de jour.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « ... »

**RÉSOLUTION 2022-08-200**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à xxx heures xxx (xx h xx)

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier à modifier le procès-verbal du comité administratif du 7 septembre comme suit :

**RÉSOLUTION 2022-09-218**

Adoption de l'ordre du jour

**LISTE DES DÉPÔTS DU MOIS D'AOÛT 2022**

Le directeur général commente la liste des dépôts du mois de juillet 2022 au montant de **533 690,29 \$**.

**RÉSOLUTION 2022-09-219**

Adoption de la liste des comptes autorisés au 1<sup>er</sup> septembre 2022

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier de la MRC de Nicolet-Yamaska certifie la disponibilité des fonds pour l'autorisation de ces comptes d'un montant total de 381 288,89\$

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval Et unanimement résolu par ce Comité d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'août 2022 au montant total de 381 288,89 \$, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

**RÉSOLUTION 2022-09-220**

Statut de l'administrateur réseau – M. Jean-François Doucet

#### **RÉSOLUTION 2022-09-221**

Renouvellement de l'abonnement à l'application Web Metaprisme

**CONSIDÉRANT** l'utilité de l'application web métaprisme pour les gestionnaires de camps de jour dans ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission relative au coût d'abonnement à l'application pour les années subséquentes à l'acquisition pour une MRC 10 000 à 24 999\$ individus est de 440\$ + taxes par année

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Michel Côté, à renouveler l'abonnement de la MRC à l'application web MétaPrisme pour les municipalités opérant des camps de jour.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire «02-621-70-497 »

#### **RÉSOLUTION 2022-09-222**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à seize heures trente (16 h 30)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.0**

#### **POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

### **4.1**

#### **REVUE DE PRESSE**

Le directeur général présente la revue de presse de la MRC de Nicolet-Yamaska du mois de septembre 2022.

### **4.2**

#### **RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS**

### **4.2.1**

#### **COMITÉS INTERNES**

### **4.2.1.1**

#### **COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 29 septembre 2022.

### **4.2.1.2**

#### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Raymond Noël, président du Comité de sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 27 septembre 2022.

### **4.2.1.3**

#### **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Réal Deschênes, président du Comité de sécurité incendie, fait un bref résumé de la rencontre du 18 octobre 2022.

#### 4.2.1.4

#### COMITÉ CULTUREL

M. Réal Deschênes, président du Comité culturel, fait un bref résumé de la rencontre du 14 septembre 2022.

#### 4.2.2

#### COMITÉS EXTERNES

##### 4.2.2.1

##### Via 90,5

M. Guy Dupuis, représentant de la MRC au conseil d'administration de Via 90,5, fait un bref résumé de la dernière rencontre à laquelle il a assistée.

#### 4.3

#### DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS 2022 DES CADETS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

Le président du Comité de sécurité publique, M. Raymond Noël, dépose et présente le bilan des activités réalisées par les cadets de la Sureté du Québec lors de la saison 2022 sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

#### 5.0

#### AFFAIRES FINANCIÈRES

##### 5.1

##### SUIVI DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2022

M<sup>me</sup> Geneviève Mailhot présente l'état des résultats du budget 2022 au 30 septembre 2022.

#### 6.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

#### 7.0

#### DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

##### 7.1

##### AMÉNAGEMENT-FORÊT

##### 7.1.1

##### 2022-10-276 AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 2022-07 – MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-CÉLESTIN

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement 2022-07 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de lotissement 2015-06 ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement consiste à modifier les dimensions et les superficies minimales pour les lots avec services, une partie des services et sans services ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établi que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;



**CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur.

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur-général et greffier-trésorier à émettre à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin, un certificat de conformité pour le règlement 2022-06 ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction *unanimement* résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement, le règlement 2022-07 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-10-277      **7.1.2**  
**AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 258-22 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS**

**CONSIDÉRANT** le règlement 258-22 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de construction (# 193-17) ;

**CONSIDÉRANT** que celui-ci consiste à modifier une disposition du règlement de construction sur l'obligation de se raccorder au réseau d'égout ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établi que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise la directeur-général et secrétaire-trésorier à émettre à la Municipalité de Saint-Wenceslas, un certificat de conformité pour le règlement 258-22 ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au Schéma d'aménagement, le règlement 258-22 de la Municipalité de Saint-Wenceslas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

Sans objet.

**8.0**  
**DEMANDES D'APPUI**

2022-10-278      **8.1**  
**DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE CONSERVATION LÉGALE DE LA PROPRIÉTÉ DU CERCLE DE LA FORÊT D'HERMANN**

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska s'est donné comme objectif d'augmenter le pourcentage d'aires protégées à 12 % dans le Plan de transition écologique ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite encourager les efforts de conservation, tant en milieu privé que public ;
- CONSIDÉRANT** que le Cercle de la forêt d'Hermann souhaite déposer une demande d'appui financier à la Fondation de la faune du Québec afin de mettre en place une servitude de conservation sur sa propriété ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'appuyer la demande de subvention du Cercle de la forêt d'Hermann à la Fondation de la faune du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.0**  
**AFFAIRES NOUVELLES**

**2022-10-279**      **9.1**  
**DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT** l'objectif de la Commission municipale à susciter des changements durables dans le fonctionnement et la performance des organismes municipaux ;
- CONSIDÉRANT** que des retards dans la préparation et la transmission des rapports financiers peuvent entraîner diverses difficultés pour les organismes municipaux en matière de saine gestion financière ;
- CONSIDÉRANT** le rapport financier est utilisé par plusieurs ministères pour établir des montants auxquels ont droit les organismes municipaux ;
- CONSIDÉRANT** la MRC de Nicolet-Yamaska tient à se conformer aux exigences de la Commission municipale du Québec ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le rapport d'audit de conformité et de se conformer aux exigences de délais de transmission exigée par la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2**  
Nomination d'un représentant de la MRC au Gal'art.

**2022-10-280**      **10.0**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures cinquante (20h50).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**PRÉFÈTE  
GENEVIÈVE DUBOIS**

*Signatures*

\_\_\_\_\_  
**GREFFIER-TRÉSORIER  
MICHEL CÔTÉ**